

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 28 avril 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Constitution de servitude entre la Ville et la société anonyme « Op der Hart I S.A. »

Constitution de servitude par lequel la société anonyme « Op der Hart I S.A. » accorde à la Ville une servitude irrévocable sur les parcelles cadastrales, inscrites au cadastre comme suit :

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord

Numéro **3157/16451**, lieu-dit « rue de Luxembourg », place (occupée), bâtiment à usage mixte, contenant **03 hectares 13 ares 56 centiares**

Commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange

Numéro **303/2915**, lieu-dit « Boulevard Aloyse Meyer », place, contenant **17 ares 99 centiares**

Prix de vente

La Ville payera une indemnité unique de **16.891.-€**.

Article budgétaire

4/520/222100/09009 Square Lallange – collecteur – renouvellement

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur